

INFORMATION CONCERNANT LA COLLECTE DES DEEE : DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E) sont présents dans notre vie quotidienne. Il s'agit des déchets fonctionnant grâce à des courants électriques :

On distingue 3 grandes catégories :

- les produits blancs ou appareils électroménagers, qui recouvrent les appareils de lavage (lave-linge ou lave-vaisselle), de cuisson (fours), de conservation (réfrigérateurs, congélateurs = appareils dits "de froid") et de préparation culinaire.
- les produits bruns, qui recouvrent les appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope...)
- les produits gris, qui recouvrent les équipements informatiques et bureautiques : micro-ordinateurs, téléphonie...

Ces déchets sont actuellement collectés avec les encombrants puis enfouis en décharge.

Or, ces déchets contiennent souvent des composants toxiques : leur recyclage est donc devenu un enjeu majeur. La nouvelle réglementation en vigueur stipule **qu'ils doivent faire l'objet d'une collecte et d'un traitement spécifique en vue de leur recyclage.**

CES « DEEE » NE POURRONT DONC PLUS ETRE COLLECTÉS AVEC VOS ENCOMBRANTS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2007.

Trois solutions s'offrent à vous :

- La reprise par le distributeur : à compter du **15 novembre, lors de l'achat d'un nouvel appareil**, le vendeur est dans l'obligation de récupérer gratuitement l'ancien, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu (**un pour un**).
- Le dépôt en déchetterie (gratuit pour les particuliers). Les plus proches étant celles de Lamorlaye, Saint Leu d'Esserent ou Creil.
- Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, **EMMAÛS** France récupère également ce type de déchets. Il vous suffit de les contacter au préalable au 03.44.02.34.15 (du lundi au vendredi) ou au 03.44.05.27.83 (du mardi au samedi) et de convenir d'un rendez afin qu'ils puissent les récupérer à votre domicile.